

COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 9 novembre 2020 à 20h00

Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 9 novembre 2020 à 20h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

Date de la convocation	03/11/2020
Date de l'affichage	03/11/2020

1. Contrôle du quorum

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, Mme PAIN Mireille, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUFAUD Jean-Michel à M. ARTAUD Jean-Michel, Mme DHERBECOURT Michèle à Mme ROULON Agnès, M. FREDAIGUE David à M. FAUBERT Christian, Mme BONNY Katia à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, Mme JUDE Sandrine à M. CAPOÏA Jean-Marc

Nombre des conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers présents	23
Nombre d'excusés ayant donné procuration	6
Nombre d'absents	0

Avant de débiter la séance, madame la maire demande qu'une minute de silence soit observée en hommage à Samuel PATY et aux trois victimes de l'attaque de la basilique Notre-Dame à Nice Nadine Devilliers, Vincent Loquès et Simone Barreto Silva.

2. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Concernant l'exonération du local de Genouillac, monsieur Jean-Marc CAPOÏA regrette que la décision d'accorder la gratuité ne soit pas la même pour tout le monde. Il demande à ce qu'une nouvelle délibération soit prise avec un cadre précis.

Madame la maire dit qu'on appliquera au cas par cas et que la délibération prise n'appelle aucune observation.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Voix pour	23	Voix contre	6	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3. Désignation du secrétaire de séance

Christian FAUBERT et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Christian FAUBERT (vote 23 pour, 6 contre) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

4. Rappel ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

- DELIBERATIONS

- ✓ Budget commune - décision modificative
- ✓ Budget commune - effacement de dettes
- ✓ Budget assainissement - effacement de dettes
- ✓ Délégation de signature consentie au maire pour les conventions financières

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- DATES PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

5. DELIBERATIONS

1) Budget Commune : décision modificative DM05/2020

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Section investissement

DIMINUTION DES CREDITS					AUGMENTATION DES CREDITS					
F°	Art.	Op	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant	Observations
212	21312	20	Travaux école élémentaire Jean Everhard	7 520,38	020	2132	65	Galerie du marché	1 647,60	Remplacement du moteur du rideau électrique Boutique Marc Rompen
					020	21318	10	Maison du patrimoine	1 647,60	Remplacement du moteur du rideau électrique
					020	2183	15	Equipement matériel école Genouillac	464,28	Tableau blanc
					020	2132	40	Travaux gendarmerie	3 760,90	Fourniture suite remplacement des baies vitrées plaques de plâtre + pose + 2 couches de peinture pour 6 appartements
				7 520,38					7 520,38	

La commission finances réunie le 2/11/2020 a émis un avis favorable à ces propositions

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

2) Budget commune : Effacement de dettes

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que la trésorerie de Terres-de-Haute-Charente lui a adressé deux décisions d'effacement de dettes de la commission de surendettement des particuliers de La Charente pour un montant de 4 108,00€ pour le budget commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND** acte des effacements de dettes demandés par la commission de surendettement de la Charente

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3) Budget assainissement : Effacement de dettes

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que la trésorerie de Terres-de-Haute-Charente lui a adressé une décision d'effacement de dettes de la commission de surendettement des particuliers de La Charente pour un montant de 100,27€ pour le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND** acte des effacements de dettes demandés par la commission de surendettement de la Charente.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

4) Délégation de signature consentie au maire pour les conventions financières

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose à l'assemblée d'autoriser maire à passer et signer les conventions avec les associations pour lesquelles une subvention a été attribuée lors du vote du budget dans la limite des crédits inscrits et toute autre convention d'ordre général d'un montant inférieur à 90 000€ HT.

Monsieur Michel BLANCHIER demande des exemples de conventions concernées. Il lui a été répondu le FDAC, convention avec le CSCS...

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** la maire à passer et à signer les conventions avec les associations pour lesquelles une subvention a été attribuée lors du vote du budget dans la limite des crédits inscrits et toute autre convention d'ordre général d'un montant inférieur à 90 000€ HT.
- **DIT** que la maire rendra compte au conseil municipal des conventions signées lors des réunions de l'assemblée.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

6. Informations diverses

✓ Point COVID : madame la maire rappelle les actions menées par la collectivité : appel des personnes vulnérables, contact auprès des commerçants, distribution de masques dans les écoles de la commune, poursuite du portage des repas, cellule d'écoute, transport à la demande en partenariat avec le CSCS, aménagement des horaires des services techniques, télétravail quand cela est possible, maintien des horaires d'ouverture des mairies...

✓ Situation sanitaire de la commune : Les élus apportent leur soutien au personnel de la maison de retraite, aux résidents et leurs familles impactés par le virus de la COVID 19. La circulation du virus est très active sur le territoire de la commune.

✓ Cérémonies du 11 novembre : dépôt de gerbes avec lecture du discours par les maires avec une jauge limitée à 6 personnes.

✓ Point sur la délocalisation de la trésorerie de Roumazières-Loubert : la maire a adressé un courrier à la DDFIP pour faire part du mécontentement des élus de la commune ainsi qu'à la préfète pour demander l'ouverture d'un réseau France services. La DDFIP a répondu sans faire évoluer sa position. Une nouvelle lettre va lui être adressée.

✓ Point ressources humaines : lancement du remplacement de l'agent de l'agence postale de Suris, départ en mutation du second de cuisine au 1/01/2021 pour rapprochement familial, démission de l'apprentie de la cuisine centrale.

✓ Analyse de l'eau : les résultats sont non conformes sur notamment un point mais l'eau est potable (arrêté préfectoral). Le SIAEP va engager les travaux nécessaires. Suite à une demande de madame Josiane PEREIRA, Il n'est pas envisagé de fournir de l'eau en bouteille dans les écoles car l'eau reste potable.

✓ Transport scolaire : madame Josiane PEREIRA demande si les parents ont été informés des changements d'horaires. C'est fait et un courrier a été adressé par la mairie au conseil régional pour faire part du mécontentement des parents sur le manque de concertation et d'information.

✓ Demande de monsieur Jean-Marc CAPOIA : il interroge les élus sur le prix d'achat des abris bus. Il trouve qu'ils sont plus élevés que celui acheté par une commune voisine. Les montants exacts lui seront communiqués ultérieurement.

✓ Demande de monsieur Jean-Marc CAPOIA : concernant la résidence sociale gérée par Noalis, il s'étonne que les pompiers n'aient pas de clés...NOALIS a été interpellé sur ce sujet avec demande d'un digicode. Une relance va être effectuée.

✓ Demande de madame Josiane PEREIRA : Elle demande le coût de la réalisation de parkings de MFR La Péruse et de celui devant le bar à La Péruse et quelle entreprise a effectué les travaux : 2 devis ont été demandés. Les travaux ont été confiés aux entreprises les mieux disantes, l'entreprise Fourreau pour le parking de la MFR pour un montant de 15 840€ et l'entreprise Tarnaud pour celui devant le bar pour un montant de 6 390€.

✓ Demande de monsieur Patrick VIROULAUD pour faire un point sur la campagne d'égoutage de 2020 : 3 devis ont été demandés. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Braquet avant la fin de l'année.

7. Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Commission finances	Jeudi 3 décembre	14h30	Mairie Roumazières-Loubert
Conseil municipal	Lundi 14 décembre	20h00	SDF Roumazières-Loubert

L'ordre du jour étant épuisé madame la maire lève la séance à 21h10.

La maire
Sandrine PRECIGOUT

